



RÈGLEMENTS RÉGIONAUX

VALIDATION	
CD NAQ	
FFE	

NAQ J01 – INDIVIDUEL JEUNES

ZID Aquitaine

Qualification jeunes au championnat de France Championnats de ZID jeunes

Dans ce qui suit, les termes « joueur », « licencié », « participant », s'entendent au féminin comme au masculin.

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Chaque département organise son championnat servant de support aux qualifications. Le règlement de ces tournois, élaboré par les CDJE sera validé par le DTR.

Pour la ligue de la Nouvelle Aquitaine, les places qualificatives sont attribuées à l'issue des trois championnats de ZID individuels jeunes : POITOU-CHARENTES, LIMOUSIN et AQUITAINE

Le championnat de ZID prend la forme d'un tournoi mixte pour toutes les catégories de U08 à U16. En cas de nombre de joueurs insuffisant, le nombre de rondes sera adapté au nombre de joueurs.

Un championnat de ZID est organisé pour les catégories U18 et U20 pour leur permettre de concourir pour le titre de champion de ZID et se préparer en vue du championnat de France.

Un open est organisé pour les jeunes non-qualifiés.

Les jeunes qualifiés d'office au championnat de France peuvent participer au tournoi de leur catégorie ou participer au tournoi réservé aux catégories U18 et U20.

2. ORGANISATION DES TOURNOIS

2.1. Inscriptions.

Les CDJE de la ZID communiquent au DTR de la Ligue, la liste de leurs joueurs qualifiés à l'issue des championnats départementaux, augmentée des repêchages prévus règlementairement **pour lesquels ils restent maîtres**.



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

Le nombre de places attribuées à chaque CDJE de la ZID AQU est le suivant : 30 % des inscriptions dans chaque catégorie d'âge (**50% pour les U16 et les féminines**), arrondi à l'entier supérieur, avec un minimum égal au nombre de places qualificatives attribuées à la ZID (voir article 3.4.1).

Tous les participants doivent être en possession d'une licence « A » de la FFE et devront pouvoir justifier de leur identité.

2.2. Règles appliquées

Les règles de la FIDE et de la FFE en vigueur à la date des championnats sont applicables pour toute la durée de la compétition.

Les parties sont comptabilisées pour le classement ELO Fide (en-dessous de 1800).

Cadences :

Open, U10, U12, U14, U16, U18+U20 : **7 rondes de** 60 minutes + 30 secondes par coup U08 : **6 rondes de** 30 minutes + 30 secondes par coup

2.3. Chronologie

Les dates du championnat sont les **20 – 21 – 22 février 2026**.

Les participants arrivant après l'heure de fin du pointage pourront participer à partir de la ronde 2

Catégories sauf U08.

Jour 1 : pointage : 12h15-13h00

Ronde 1 : 13h30 ronde 2 : 16h30

Jour 2 : **ronde 3 : 10h00 ronde 4 : 13h30 ronde 5 : 16h30**

Jour 3 : **ronde 6 : 10h00 ronde 7 : 13h30**

Remise des prix : 16h30 **Pour**

les U08.

Jour 2 : pointage : 9h00-9h45

Ronde 1 : 10h00 ronde 2 : 13h30 ronde 3 : 15h15

Jour 3 : **ronde 4 : 10h00 ronde 5 : 13h30 ronde 6 : 15h00**

Remise des prix : 16h30

Le délai de forfait est de 30 minutes après l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre.

2.4. Constitution des tournois et appariements



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

2.4.1 Tous les tournois sont mixtes (voir article 2.3 et 2.4 du J01)

2.4.2. Catégories comportant plus de 8 joueurs

Les appariements sont effectués au système Suisse (Règlement FIDE C.04).

2.4.3. Catégories comportant moins de 9 joueurs :

Jusqu'à 4 joueurs : 3 rondes ALLER et 3 rondes RETOUR, système Berger avec couleurs alternées.

De 5 à 8 joueurs : Toutes rondes, système Berger.

2.4.4 Les U18 et U20 sont regroupés dans un seul open mixte.

Les autres catégories d'âge ne seront pas fusionnées.

3. RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

3.1 . Décompte des points

Une partie gagnée est comptée un point.

Une partie nulle est comptée un demi-point.

Une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point.

3.2 . Classement

Le classement final de chaque tournoi est effectué par le total des points.

En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs, le départage, pour les tournois en système suisse est effectué en appliquant dans cet ordre les systèmes :

- 1 - Buchholz tronqué
- 2 - Buchholz
- 3 - Performance

En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs, le départage, pour les tournois en toutes rondes est effectué en appliquant dans cet ordre les systèmes :

- 1 - Rencontre directe
- 2 - Sonneborn-Berger
- 3 - Participant le plus jeune

Les classements mixtes et féminins sont séparés.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8 [ou par le logiciel Sharly-Chess dans sa dernière version](#).



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

En cas de qualification en catégorie mixte et en catégorie féminine, les joueuses doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories immédiatement après la fin du tournoi et avant la remise des prix.

3.3 Titres et récompenses

Les titres suivants sont attribués :

- Au mieux classé dans sa catégorie (féminine ou mixte) : champion d'Aquitaine
- Au second classé de la catégorie : vice-champion d'Aquitaine - Le troisième classé reçoit une médaille de bronze.

3.4 Places qualificatives pour le championnat de France

3.4.1 Répartition des places qualificatives

Mixtes

	U08	U10	U12	U14	U16
AQU	7	6	7	6	6

Féminines

	U08	U10	U12	U14	U16
AQU	5	4	5	4	3

3.4.2 Qualifiés d'office

V78666	LASTOUILLET	Jules	U10
V68283	HEUTY	Martin	U12
T50900	RODRIGUEZ	Antoine	U12
V63047	ALCANTARA	Levanah	U14F
U58481	DENAES	Antoine	U14

4. ORGANISATION TECHNIQUE ET MATÉRIELLE



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

4.1. Direction technique et commission d'appel

L'équipe de direction des qualifications au championnat de France des jeunes entérine la liste des joueurs qualifiés pour le championnat de France en s'appuyant sur les résultats de tournoi fournis par les organisateurs.

Cette équipe comprend :

- Le directeur des qualifications : Le Président de la Ligue.
- Le directeur régional de l'arbitrage.
- [Le Vice-Président de la Ligue](#). - [Le responsable jeunes de la Ligue](#) - [Les responsables des 3 ZID](#).

La Commission d'Appel du tournoi est constituée par les membres du Comité Directeur de la Ligue présents, éventuellement complétée à 5 personnes par des Présidents de clubs.

Aucun membre de la Commission ne doit être impliqué dans le débat.

4.2. Organisation du tournoi.

L'Organisateur assure la gestion matérielle du tournoi notamment les alinéas suivants :

1. Matériel de jeu, espace de jeu, plan des tables, affichages, informatique
2. Accueil des joueurs, de leurs familles et/ou accompagnateurs
3. Gestion des mesures sanitaires
4. Gestion de la buvette

4.3 . Consignes à l'intention des participants et des spectateurs.

Durant toute la compétition les jeunes sont placés soit sous la responsabilité de leurs parents, soit sous la responsabilité des accompagnateurs désignés par les parents.

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie, les joueurs :

§ ne doivent pas quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes) ;

§ doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte ;

§ doivent avoir une attitude convenable et une tenue correcte ;

§ ne doivent pas manipuler violemment les pendules en particulier pendant les zeitnots.

Le transport de matériel de communication est interdit dans l'espace de jeu.

Un téléphone portable découvert en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son détenteur.

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant, ou les blancs en cas de partie nulle, apporte à l'arbitre les deux originaux des feuilles de parties signés avec mention d'un résultat identique.

Blitz et analyses sont interdits dans la salle du tournoi.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.



Ligue de Nouvelle-Aquitaine des Échecs

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les joueurs, les arbitres, les membres de l'organisation.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent donc quitter l'aire de jeu.